Bulletin Municipal

Janvier 2014

Bulletin Municipal

CERON – CERON – CERON – CERON – CERON – CERON

Sommaire :

- Affaires communales
- Vie des associations
- Infos diverses
- L'agenda

Dans ce numéro :

Affaires communales p 2

Elections municipales p 3

Fête du 8 décembre p 4

L'OPAH p 5

Quelques conseils de la Gendarmerie Nationale p 6

Calendrier des encombrants p 7

Calendrier des activités et manifestations p 8

L'année 2013 s'est achevée, une nouvelle année 2014 voit le jour.

Je voudrais en ce début d'année tout d'abord remercier toutes les personnes bénévoles, toutes les présidentes et tous les présidents dévoués à leur association, éléments moteur de l'animation de notre commune, toujours aussi actifs, assurant de nombreuses animations, supportant des charges parfois difficiles, les bénévoles qui ont encore cette année décoré le bourg avec beaucoup de brio, et beaucoup de travail !

Au risque d'en oublier, je citerai : Michèle et Jean DIOT, Michèle BASSO et Jean BIRARD, Lydie JACQUART, Valérie BONNEFOY, Daniel GONDARD, Jeannine et Louis BONNET, Marie Élise MATHIAS.

Merci aussi à tous les membres du conseil municipal, qui au cours de cette année 2013 ont participé à de multiples réunions et pris les décisions qui s'imposaient afin de gérer au mieux les intérêts de la commune. Sans oublier, bien sur, Mme BLANCHARD, Mme GONDARD, Mme DIDIER, et enfin M. Didier PINET , qui tous les jours sont à la recherche d'amélioration pour notre commune. Qu'ils en soient tous ici remerciés ! J'adresse à chacune et chacun d'entre vous des souhaits très sincères de bonheur et de prospérité. Souhaits particulièrement intenses aux personnes en difficulté morale ou physique, en espérant que cette crise ne fasse pas de dégâts irréversibles.

Que cette nouvelle année soit une année de paix et qu'en France comme ailleurs, les violences cessent, et que l'intelligence humaine retrouve le chemin de la sérénité.

Michel MATHIAS

Affaires communales

Achat d'un véhicule
Le véhicule servant au transport des repas de la cantine a été acheté. Les frais d'acquisition incluant l'assurance, la carte grise seront facturés par moitié à la commune de Bourg le Comte. Les factures de carburant seront réglées à hauteur de 40 % pour CERON et 60% pour BOURG LE COMTE. Un aménagement intérieur de ce véhicule a été nécessaire afin d'éviter le déséquilibre des containers au cours du transport.

Bâtiment du bourg
Deux architectes ont répondu à l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre des travaux dans le bâtiment du commerce où sera implantée la future mairie.
L'ouverture des plis a été effectuée le 22 janvier, le cabinet Figural, moins distant est retenu.

Maintenance de la station d'épuration
Un dysfonctionnement a été constaté , l'entreprise chargée de la maintenance est intervenue ainsi que l'entreprise SADE ayant effectué l'installation.

Décisions budgétaires modificatives
Le conseil après l'exposé du Maire, autorise des virements de crédits afin d'abonder certains articles déficitaires des budgets du CCAS, de l'assainissement et de la commune par des articles suffisamment approvisionnés.

Vente d'une parcelle de terrain
Le maire informe le conseil municipal qu'il y aura lieu de mettre en œuvre une enquête publique pour la vente d'une parcelle de terrain communal au bourg à Monsieur Lionel MAINGUE.
Le Maire fixera par arrêté les dates d'ouverture et de clôture de l'enquête et désignera le commissaire enquêteur.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à ouvrir cette enquête et l'autorise à signer tous documents relatifs à cette décision.

Réforme des rythmes scolaires

Cette réforme impliquera un profond remaniement du planning actuellement en place et il devra être fait appel à des intervenants qualifiés pour occuper les enfants pendant les activités péri-scolaires. Ce système engendrera également un coût supplémentaire pour le trajet du bus, la rémunération des intervenants, les heures complémentaires de l'ATSEM. Plusieurs simulations ont été faites et devront être affinées dans les mois à venir. Le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 a défini les nouveaux rythmes scolaires de l'école primaire, organisés sur neuf demi-journées, et qui concerneront toutes les écoles publiques à la rentrée 2014.
Monsieur le maire rappelle que les rythmes scolaires sont fixés par le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) après examen, du projet d'organisation élaboré par le maire et le conseil d'école, et après avis du maire. L'organisation des activités périscolaires relève en revanche des compétences des communes.
Dans ce cadre, Monsieur le maire propose l'organisation suivante pour la rentrée 2014.

Horaires scolaires- projet

Lundi et jeudi	9 h - 12 h	13 h 30- 16 h 30
Mardi et vendredi	9 h -12 h	13 h 30- 15 h
Mercredi	9 h -12 h	

Organisation périscolaire
Mardi et vendredi de 15 heures à 16 heures 30

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales
Vu la délibération du conseil municipal du 15 février 2013 émettant un avis favorable pour solliciter une dérogation pour le report à la rentrée 2014/2015 de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.
Vu l'avis favorable du conseil d'école en date du 8 novembre 2013
Vu le rapport de Monsieur le maire
APPROUVE la proposition concernant la nouvelle organisation du temps scolaire de l'école applicable à la rentrée scolaire 2014/2015 à soumettre à la DASEN.

Enfouissement des réseaux au bourg

Le Conseil Municipal,
après avoir pris connaissance du courrier du SYDESL 71 concernant les travaux d'électrification (BTS sur P. « Les SAPINS » -Dossier N° 13 RDP00071) et plus spécialement le projet de dissimulation du réseau téléphonique et d'éclairage public au bourg (en face de la mairie) , le coût estimatif des travaux évalués, après en avoir délibéré,
- Accepte la proposition du SYDESL 71 , à savoir :

* COUT DES TRAVAUX HT :	5 437.43 €
* PARTICIPATION DU SYDESL :	4 053.54 €
CONTRIBUTION ESTIMATIVE DE LA COMMUNE :	**1 383.89 €**
arrondi à 1400 €.	

Travaux de renouvellement d'adduction d'eau

Les travaux de renouvellement des canalisations d'eau sur la portion de voie du monument aux Collaudières ont débuté. Ces travaux entrainant une perturbation notable de la circulation, les riverains et usagers de cette voie ont été informés des dispositions et déviations mises en place par un arrêté municipal.

Création d'un colombarium au cimetière

Après étude des 4 propositions reçues, le conseil retient la proposition de l'entreprise BOUSSAND, moins distante. Les travaux seront réalisés par l'agent communal pour ce qui concerne le terrassement et la mise en place des cases. La pose de la stèle sera effectuée par l'entreprise.

Matériel de voirie

Suite à la panne survenue sur la tondeuse à gazon, des devis ont été demandés pour la réparation. Compte tenu des prestations proposées et du coût de la réparation, un devis a été demandé pour un échange standard du moteur. Après étude du devis, cette solution est retenue par le conseil, ce moteur neuf bénéficiant d'une garantie.

Elections municipales

Qui va -t-on élire les dimanches 23 et 30 mars 2014 ?

Dans toutes les communes vous allez élire vos conseillers municipaux pour 6 ans. Les conseillers municipaux gèrent les affaires de la commune et élisent le maire et les adjoints.

Si vous êtes dans une commune de 1 000 habitants et plus, vous allez également élire vos conseillers communautaires.

Les conseillers communautaires représentent votre commune au sein de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre auquel elle appartient, c'est-à-dire votre communauté de communes, communauté d'agglomération, syndicat d'agglomération nouvelle, communauté urbaine ou métropole. Les EPCI sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de projets communs de développement.

Pour plus d'informations :
www.interieur.gouv.fr
Rubrique Élections

Nouveau

> Présentation d'une pièce d'identité pour voter

> Déclaration de candidature obligatoire

> Impossibilité de voter pour une personne non candidate

Ce qui nous concerne...

Commune de moins de 1000 habitants

Le mode de scrutin ne change pas : les conseillers municipaux sont élus au scrutin plurinominal majoritaire. Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par liste. Il vous sera possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage). Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement.

Contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas portée candidate.

La liste des personnes candidates dans votre commune sera affichée dans votre bureau de vote. Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre voix ne comptera pas.

Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte.

Vous n'élirez pas de conseillers communautaires. Seront conseillers communautaires le ou les conseillers municipaux de votre commune figurant en premier dans un tableau qui classera en tête le maire, puis les adjoints, puis les conseillers municipaux selon le nombre de suffrages qu'ils auront recueillis.

Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de votre commune, et non plus seulement dans les communes de 3500 habitants et plus.

Manifestations

31 octobre 2013

Les enfants de Céron fêtent Halloween

En dépit du fait qu'il s'agisse d'une fête américaine, de plus en plus d'enfants décident de se travestir chaque année pour jouer à faire peur… et à se faire peur, tout en glanant quelques friandises au gré de leurs visites. Merci à tous les habitants qui entrent dans leur jeu en attendant les prochains frissons de 2014 !

25 janvier 2014

Au moment d'imprimer, nous apprenons que cette année encore, la commune de Céron a remporté un prix au concours départemental des décorations de Noël, dans la catégorie des communes comptant jusqu'à 3000 habitants !

Nos félicitations à l'équipe de tous les bénévoles qui ont apporté leurs idées, leur créativité et leur ingéniosité dans la réalisation de ces décorations.

22 novembre 2013

Soirée dégustation de foie gras

Les plus gourmets se sont réunis ce soir là sous l'égide de l'AMAC pour déguster 5 préparations différentes de foies gras : foie gras d'oie, de canard, au torchon, au safran et au poivre, accompagnés de vins liquoreux et de beaujolais nouveau. Un bon exercice de dégustation en attendant les fêtes de fin d'année !

8 décembre 2013

Inauguration des décors de Noël

La fête des lumières a servi d'écrin pour fêter dignement les nouveaux décors de Noel. Notre équipe de bénévoles a redoublé d'effort afin d'apporter une petite touche de gaité dans le bourg de Céron. Une bonne centaine de visiteurs sont venus admirer leur travail et déguster crêpes et gaufres assorties de vin chaud ou de jus de fruit.

Le froid ne les a nullement découragés dans cette ambiance digne d'un marché de Noël.

Le père Noel attendait d'ailleurs de pied ferme les petits malins, venus lui remettre en mains propres leur lettre en échange de quelques douceurs…

Un grand merci aux nombreux bénévoles de ce 8 décembre !

Un charmant comité d'accueil

Comme un petit air d'autrefois…

Plus de 95 personnes se sont déjà renseignées depuis le démarrage de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) !

Afin de répondre aux besoins en logement des habitants, les élus des cantons de Semur en Brionnais et de Marcigny, regroupé en syndicat (SIAH, Syndicat Inter cantonal pour l'Amélioration de l'Habitat) ont mis en place en avril 2013, avec l'Agence Nationale de l'Habitat et le Département, un dispositif incitatif appelé Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) en faveur de l'amélioration de l'habitat privé existant.

Un démarrage encourageant :
Plus de 95 personnes se sont déjà renseignées,
55 visites de logements ont été réalisées ou sont en cours,
23 dossiers ont déjà été déposés auprès des financeurs en moins de 6 mois d'opération !

Au propriétaire bailleur ou occupant souhaitant améliorer la performance énergétique de leur logement :

Vous souhaitez isoler votre logement pour améliorer son confort et dépenser moins d'énergie ? Bénéficiez des aides particulièrement avantageuses !

Au propriétaire occupant ou locataire :

Vous êtes une personne âgée ou handicapée et vous souhaitez demeurer chez vous le plus longtemps possible. H&D Centre-Est vous propose un accompagnement personnalisé pour vous aider à concrétiser votre projet : remplacement d'une baignoire par une douche, pose d'une rampe, installation d'un monte escalier etc…

Au propriétaire d'un logement locatif :

Vos logements sont inhabités ou en mauvais état ? Les aides vous permettent de les réhabiliter par des subventions aux travaux et une déduction fiscale de 60% sur vos revenus bruts fonciers.

Du début à la fin de votre projet, H&D Centre-Est apporte gratuitement son expertise, aide à la définition du projet, à la recherche de financements, à la constitution des dossiers de subventions, etc.
Attention, des conditions de recevabilité sont à vérifier avant l'organisation de toute visite et avant le dépôt d'un dossier de demande d'aides financières: ressources des demandeurs, âge du logement, statut…

Exemple de projet ?

Une famille composée d'un couple et 3 enfants ont souhaité faire des économies d'énergie dans leur maison individuelle construite en 1974. Avant travaux, ils dépensaient 1 650 € par an en chauffage ce qui représentait 11% de leur budget. La toiture était à refaire : ils ont donc envisagé l'isolation de leurs combles et le remplacement de leurs fenêtres et de leur porte d'entrée. Le gain énergétique est de 33%.

Montant total des travaux : 17 253 € TTC
Montant total des aides : 13 076 € soit 76% de la dépense.

Contact :

H & D Centre-Est
Tél : 03 85 21 01 60
N° vert : 0800 880 531

Venez vous renseigner lors des permanences organisées en mairies.

Les 1er et 3ème lundi de chaque mois à la mairie de Marcigny, de 10h00 à 12h00.
Le 2ème vendredi de chaque mois en mairie de 14h00 à 16h00:

Mairie d'IGUERANDE : 10 janvier, 11 avril, 11 juillet, et 14 novembre 2014.
Mairie de MELAY : 8 novembre 2013, 14 février, 9 mai, 12 septembre et 12 décembre 2014.
Mairie de ST CHRISTOPHE EN BRIONNAIS : 13 décembre 2013, 14 mars, 13 juin et 10 octobre 2014.

Gendarmerie nationale

A l'heure où la lutte contre les cambriolages est une priorité majeure pour la Gendarmerie, une étroite collaboration de tous les concitoyens est de mandée.

Ainsi, lorsque l'un d'entre vous, remarque un comporte ment étrange d'une voiture qui ne paraît pas être de votre quartier ou d'individus qui semblent faire du repérage ou un démarchage, il est import ant de communiquer des informations pouvant être primordiales dans la résolution d'enquêtes sur les appropriations frauduleuses qui ont peut être été perpétrées chez l'un de vos voisins.

Vous pourrez alors noter utilement, le modèle et la plaque d'immatriculation du véhicule que vous aurez remarqué et communiquer ces informations le plus rapidement possible à la Gendarmerie en composant le 17 ou le 03.85.25.04.06 (Gendarmerie de MARCIGNY), afin de permettre une interception dudit véhicule et un contrôle de ses occupants.

Outre cela, le développement de rapports de voisinage étroits, qui passent par une vigilance entre voisins lorsque vous vous absentez, est un facteur important de lutte contre les cambriolages et une mesure de protection pour les plus exposés, que sont nos seniors.

Il est également rappelé que vous pouvez signaler auprès de votre Gendarmerie, vos absences prolongées, en remplissant un document comportant quelques simples renseignements.

Adjudant-Chef LAGOUTTE - Brigade de gendarmerie de MARCIGNY

En ce début d'année 2014, toute l'équipe rédactionnelle de votre bulletin municipal vous souhaite ses meilleurs vœux de bonheur, de santé et de prospérité.

Durant toutes ces années, chaque rendez-vous trimestriel avec vous tous, a été pour nous un petit défi afin que ce journal soit aussi précis, complet et attractif que possible. Nous espérons que vous avez eu autant de plaisir à en prendre connaissance que nous à le réaliser. Il est bien sûr perfectible. Nous y travaillons sans cesse, en ayant toujours à l'esprit les impératifs financiers, la place dont nous disposons, le temps nécessaire pour rassembler les information, la mise en page et l'impression. Les nouvelles n'étaient pas toujours très fraîches (il s'agit d'un bulletin trimestriel) et il a fallu parfois choisir des priorités (le budget de la commune, les travaux en cours etc.). Cependant, notre souci majeur a toujours été de refléter au mieux, la vie de notre commune.

L.J

Informations diverses

Collecte des Encombrants : rattrapage des jour fériés

La collecte débutera à 6h00 par la commune citée en premier dans la liste ci-dessous, puis se poursuivra dans l'ordre indiqué.

La personne accompagnant le chauffeur devra l'attendre à 6h00, au bourg. Pour les autres, ils seront contactés par téléphone. **Merci de me faire part du numéro si la personne est différente de l'année dernière.**

Chenay-le-Châtel, **Céron,** Bourg-le-Comte, Chambilly

Vendredi 11 avril et 10 octobre

Personne accompagnant les encombrants pour Céron : Didier PINET 06 78 62 41 21

Le Secours Catholique—Caritas France à Marcigny,

c'est une équipe locale d'une douzaine de bénévoles qui se mobilisent, en partenariat avec les services sociaux, pour aider les personnes dans le besoin.

Actions principales de l'équipe

Aide alimentaire,
Accompagnement et soutien des personnes,
Vestiaire
Accompagnement à la scolarité,
Goûter R.P.A. (résidences personnes âgées)

L'équipe de Marcigny organise pour soutenir et financer son action

Repas festif au printemps,
Loto,
Opération « caddies »,
Opération « bougies »,
Collecte nationale (3è weekend de novembre)

Pour rencontrer l'équipe, vous pouvez vous rendre à l'accueil-permanence au :

10, rue des Ecoles
les 1ers et 3èmes mercredis de chaque mois
de 14h30 à 16h30

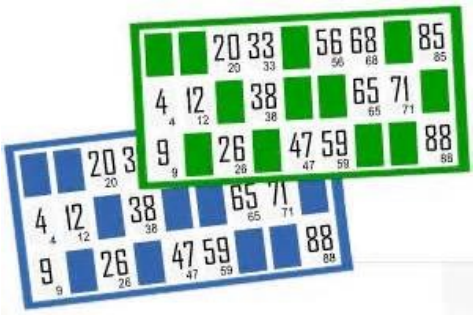

Notez bien !

Le traditionnel loto du R.P.I. de Céron-Bourg le Comte qui aura lieu cette année,

le dimanche 16 mars

se déroulera à la **salle des fêtes d'Avrilly**.

MAIRIE DE CERON

Tel/fax : 03 85 25 05 11
Portable : 06 48 02 01 68
mairie.ceron@wanadoo.fr
Mardi 14h-18h
Vendredi 8h-12h
Samedi 10h30-11h30

Relais lecture
Le relais est fermé pour le moment pour inventaire.

Les personnes désirant emprunter des livres peuvent s'adresser à :
Marie Élise Mathias : 03 85 25 28 82
Michèle Diot : 03 85 25 01 43
Lydie Jacquart : 03 85 25 46 33

Tarot

Salle communale de Céron à 20h00

- **8 février 2014**
- **8 mars**
- **5 avril**
- **24 mai à partir de 18h00 (repas)**

Info service public
Lundi au vendredi 8h à 19h
Samedi 9h à 14h -Tel : 3939

ADMR
Bénévoles sur la commune :
Madame Marie-Elise MATHIAS
03 85 25 28 82
Michèle DIOT 03 85 25 01 43

Portage des repas
Mairie de Marcigny entre 9h et 11h pour une livraison le lendemain
Tel : 03 85 25 22 09

Boulangerie
Mardi, jeudi et vendredi
de 11h30 à 12H00
Dimanche de 10h00 à 11h00

Association parents d'élèves « Tous pour nos enfants »
Fabienne Julliet 03 85 25 31 23
Valérie Bonnefoy 03 85 25 18 67
Karen Reignier 03 85 25 37 70

Relais assistantes maternelles à Marcigny
Tel : 03 85 25 37 08

Les manifestations à venir

Gymnastique tous les lundi à la salle de CERON :
- gymnastique douce de 18h25 à 19h15
- gymnastique tonique de 19 H15 à 20H15.

Les 2 premiers cours sont gratuits.
Afin de renouveler l'activité sportive l'AMAC envisage par ailleurs des cours de zumba. Si vous êtes intéressés, contactez :
Martine PINET au 03 85 25 45 03 (après 19h)

Réunion du Club des Aînés :
- le 2è mercredi du mois
- tarot les 1er et 4è mercredis du mois.

Marches du jeudi matin :
Pour ceux qui souhaitent arpenter nos chemins en toute convivialité, rendez-vous à 9h30 sur la place de l'église .
Contact : Michèle DIOT au 03 85 25 01 43

Cours d'anglais débutant :
Le vendredi de 19h à 20h. Des anglophones, débutants eux aussi en français, ont rejoint les cours cette année.
Pour plus de renseignements :
Serge.duplaix@orange.fr et au 06 72 23 12 79

Cours de danses folkloriques et de salon :
Tous les jeudis à 18h30, à la salle communale. Gratuit pour les adhérents de l'AMAC. Ceux qui sont intéressés peuvent venir essayer et s'inscrire directement auprès du responsable :
Contact : David Searle au 03 85 81 76 90

Loto du Club des Aînés	: le samedi 22 février à la salle municipale de Chambilly
Loto des écoles	: le dimanche 16 mars à la salle municipale d'**Avrilly**
Vente de brioches	: le samedi 17 mai
Fêtes des écoles	: le samedi 28 juin à Céron

Etat civil

Toutes nos félicitations !
aux jeunes parents de Sacha BOROWSKI né le 16 octobre 2013

Nos condoléances et pensées vont vers les familles de
Mme Andrée PALLOT, née PACAUD, décédée le 31 octobre 2013
Mme Lucette GONNACHON, décédée le 24 novembre 2013
M. Jean ALCAIDE, décédé le 17 décembre 2013
M. Claude DEVARREWAERE, décédé le 16 janvier 2014
et de M. Noël MOMMESSIN, décédé le 31 janvier 2014